

Arrêté

Portant sur l'ouverture du camping « le Château de l'Hom »

Le Maire de la commune de Saumane,

Vu l'arrêté de fermeture temporaire du camping du château de l'Hom du 25 septembre 2020 portant sur l'état sanitaire lié aux crues du 19 septembre 2020 qui avaient endommagé les réseaux d'eau et d'assainissement ;

Vu la situation nouvelle,

Considérant l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2020 « portant prescriptions complémentaires au titre des articles L 214-0 à L214-6 du code de l'environnement, concernant le forage, les prélèvements effectués et la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées de 400 EH par le camping du Château de l'Hom sur la commune de Saumane et d'assainissement du camping du Château de l'Hom à Saumane » ;

Considérant la réception des travaux de la station de traitement des eaux usées en date du 29 mars 2021 ;

Considérant les résultats d'analyses d'eau de distribution du Camping du Château de l'Hom du 31 mars 2021, respectant les limites de qualité fixées ;

Considérant la période d'ouverture commerciale du camping "Château de l'Hom" à Saumane du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2020 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le camping du "Château de l'Hom", sur la commune de Saumane, exploité par la société Jumax, représentée par Mme Laurence COUDERT, résidant 352 chemin de Recobre à SIGEAN (Aude), peut ouvrir à partir du 2 avril 2021 ;

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et au propriétaire.

Une copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Gard
- Mme la Sous-préfète de l'arrondissement du Vigan
- Monsieur le commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard
- Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Fait à Saumane, le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le Maire,  
Laurette ANGELI

